

Registre public d'accessibilité du



**MUSÉE
D'HISTOIRE
URBAINE ET
SOCIALE
DE SURESNES**

**Document
inspiré de
la méthode
FALC**

SOMMAIRE

Présentation du musée de Suresnes.....	3
Récapitulatif des services aux visiteurs du MUS.....	4
Récapitulatif des outils d'aide à la visite du MUS.....	5
Pour venir au MUS	6
Informations pratiques	13
Handicap moteur	14
Accessibilité des toilettes.....	15
Handicap mental et psychique.....	16
Plan du MUS – le rez-de-chaussée.....	17
Plan du MUS – le premier étage	18
L'exposition permanente	19
Handicap visuel	34
Liste des œuvres autorisées au toucher	35
Handicap auditif.....	44
Contact.....	45
Fiche simplifiée d'accessibilité.....	46
Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées	47
Livret : Bien accueillir les personnes handicapées.....	74
Attestations de formation du personnel d'accueil, de surveillance et de médiation du MUS.....	76

Présentation du musée de Suresnes

Le musée de Suresnes porte le nom de MUS – Musée d’histoire Urbaine et Sociale.

Il se trouve dans une ancienne gare, la gare de Suresnes-Longchamp.

Les expositions du musée de Suresnes racontent les transformations de la ville et de ses bâtiments à travers le temps.

On peut y voir des œuvres comme des objets anciens, des photographies, des tableaux, des maquettes. Ces œuvres parlent de la vie des habitants de Suresnes et des changements dans la ville.

On peut aussi y visiter une exposition qui change tous les ans. Cette année, elle parle des jardins autour de Paris.



Au musée de Suresnes, on peut aussi aller lire des ouvrages sur l’histoire de la ville dans la bibliothèque. Il y a une salle pour faire des activités et écouter des conférences.

L’équipe du musée peut faire visiter des quartiers de la ville comme la Cité-jardins où on peut voir un appartement ancien. Le programme des visites peut être demandé à l’accueil du musée.

Bienvenue au MUS – le musée d’histoire Urbaine et Sociale de Suresnes !

Récapitulatif des services aux visiteurs du MUS

-Accessibilité de l'établissement

- ☒ L'ensemble du bâtiment est accessible à tous
- ☒ Les expositions du musée et tous les services qu'il propose sont accessibles à tous.

-Formation du personnel du MUS

- ☒ Le personnel d'accueil et de surveillance est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation et s'adapte aux différents types de handicap.
- ☒ Le personnel peut vous aider et vous conseiller sur vos visites.
- ☒ **-Matériel adapté**
 - ☒ Le matériel est entretenu et réparé.
 - ☒ Le personnel connaît le matériel et peut vous accompagner.

-Aides à la visite

- ☒ Des outils d'aide à la visite sont proposés gratuitement (cannes-sièges, loupes, livrets d'aide à la visite, plan du musée en français facile...).
- ☒ Vous pouvez demander les outils d'aide à la visite à l'accueil.
- ☒ Vous pouvez consulter les outils d'aide à la visite sur notre site internet avant votre visite.

Pour joindre la référente handicap du MUS :

Sophie VÉNIEL

Adresse email : sbertet@ville-suresnes.fr

Numéro de téléphone fixe : 01.41.18.69.96

Récapitulatif des outils d'aide à la visite du MUS

-Handicap moteur



- 1 banque d'accueil abaissée
- 1 fauteuil roulant
- 5 cannes sièges
- 1 ascenseur
- 1 wc accessible

-Handicap mental et psychique



- 1 plan d'accès depuis le Tram T2 au MUS en français facile
- 1 plan du musée en français facile
- 1 livret de visite des collections permanentes en français facile
- 2 casques anti-bruit enfants
- 2 casques anti-bruit adultes

-Handicap visuel



- 5 loupes
- 1 livret de visite des expositions permanentes et temporaires en gros caractères
- Des outils tactiles et sensoriels
- 1 liste des œuvres autorisées au toucher

-Handicap auditif



- 1 boucle à induction magnétique
- 1 livret de retranscription audio des vidéos et témoignages de l'exposition permanente

Pour venir au MUS



Adresse du MUS :

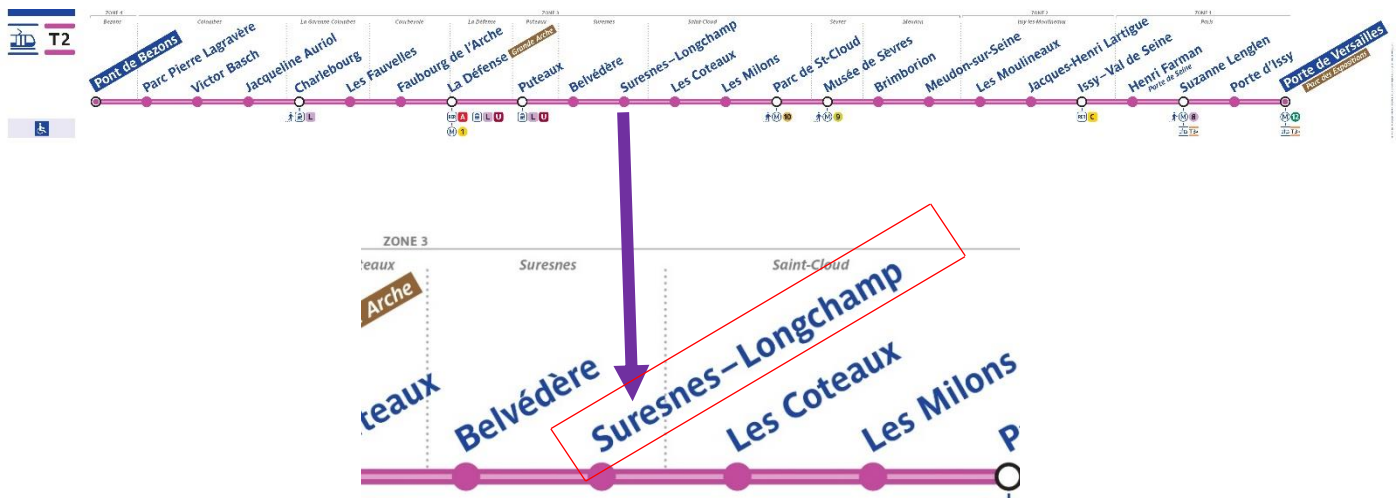
1 place de la gare de Suresnes-Longchamp
92150 SURESNES

Numéro de téléphone de l'accueil : 01.41.18.37.37

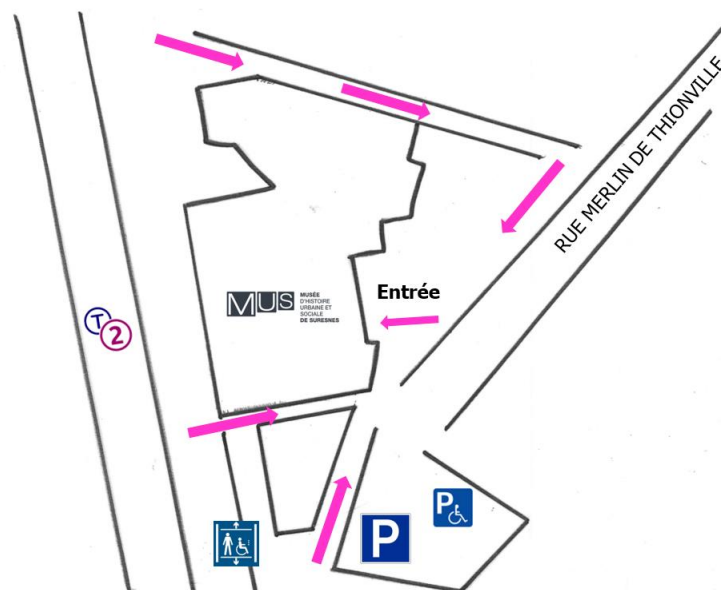
1-En transports en commun

Le MUS se trouve dans l'ancienne gare de Suresnes-Longchamp.

Aujourd'hui, c'est le tram T2 qui s'arrête à cette station.



Pour venir au MUS, vous pouvez prendre le tram T2 et descendre à la station Suresnes-Longchamp. L'entrée du MUS se trouve en bas d'un escalier. On peut aussi y accéder par une rampe et un ascenseur.



Je vais au **MUS** avec le tramway

**Je prends le tramway
en direction de Pont de Bezons.**

Je prends le tramway 

Je descends à la station Suresnes
Longchamp.



Le Musée de Suresnes se trouve
de l'autre côté du quai du tramway.

Je traverse la voie.

Je trouve devant moi un ascenseur.



Je prends l'ascenseur.

Je vais au niveau 0.

Je sors de l'ascenseur.



Je marche tout droit.

Je vois un bâtiment blanc.

Ensuite je tourne à gauche
du bâtiment blanc.



Je prends les escaliers.

Je marche vers l'ancienne gare
Suresnes Longchamp.



Les escaliers se trouvent à ma droite.

Je descends les escaliers.

J'arrive en bas des marches.

Je tourne à gauche.



Je vois un bâtiment blanc.

Je marche vers le bâtiment blanc.

Je tourne à gauche du bâtiment blanc.



Je suis arrivé au **MUS**



Je prends la direction Porte de Versailles

Je prends le tramway



Je descends à la station Suresnes Longchamp.



Je prends l'ascenseur.

Je vais au niveau 0.

Je sors de l'ascenseur.



Je marche tout droit.

Je vois un bâtiment blanc.

Ensuite je tourne à gauche
du bâtiment blanc.



Je suis arrivé au **MUS**



Je prends les escaliers.

Je marche vers l'ancienne gare
Suresnes Longchamp.



Les escaliers se trouvent à ma droite.
Je descends les escaliers.
J'arrive en bas des marches.
Je tourne à gauche.



Je vois un bâtiment blanc.
Je marche vers le bâtiment blanc.
Je tourne à gauche du bâtiment blanc.



Je suis arrivé au **MUS**



Je descends la pente.

Je marche le long de la Gare
Suresnes-Longchamp.



Sur ma gauche,
je descends la pente.



Je trouve le Musée de Suresnes
à droite.



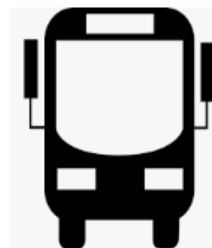
Je suis arrivé au **MUS**



-En bus

Les bus qui s'arrêtent au MUS sont le 93, 144, 157, 160, 175, 241, 244 et 360

L'arrêt s'appelle Suresnes-Longchamp.

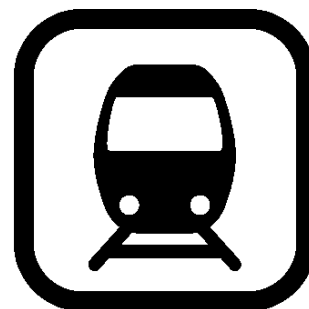


-En train

Depuis Paris Saint-Lazare, vous pouvez prendre le Transilien et descendre à l'arrêt Suresnes-Mont Valérien.

Il faut marcher pendant 10 minutes pour rejoindre le MUS.

La route pour venir au MUS depuis la gare de train est en descente.



2-En voiture

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite est accessible en face du musée.



Si vous avez des difficultés à vous déplacer, vous pouvez appeler le musée avant votre visite pour pouvoir vous garer le plus près possible du musée.

Informations pratiques

1-Horaires



Lundi	Fermé au public
Mardi	Fermé au public/Ouvert aux groupes sur réservation
Mercredi	14 h – 18 h
Jeudi	14 h – 18 h
Vendredi	14 h – 18 h
Samedi	14 h – 18 h
Dimanche	14 h – 18 h
Jours fériés	Fermé au public

2-Tarifs



L'entrée au MUS et toutes les activités sont gratuites pour toutes les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur sur présentation d'un justificatif.

Les justificatifs peuvent être les cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement réservé, mobilité inclusion, attestation de bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité, documentation étrangère équivalente, cartes délivrées par une MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) en cours de validité, carte COTOREP avec tampon DDASS, carte de l'ONAC, ou attestation étrangère équivalente, accompagnée d'une pièce d'identité avec photographie, carte RQTH (Reconnaissance Travailleur Handicapé).

Handicap moteur



L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Les portes d'entrée au MUS sont difficiles à manipuler.

Un agent d'accueil viendra ouvrir les portes à votre arrivée.



Vous pourrez vous asseoir durant la visite de l'exposition.

Des sièges cannes sont disponibles à l'accueil sur demande.



Un ascenseur vous amène au premier étage.

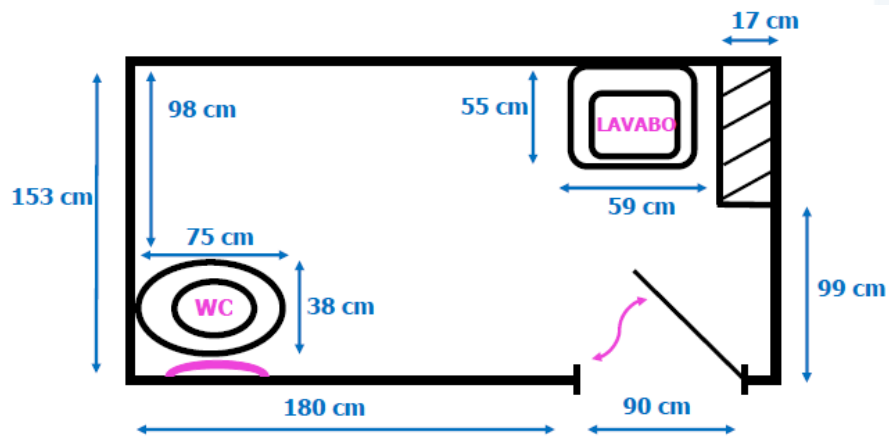


Des toilettes pour les personnes à mobilité réduite sont accessibles.

Toilettes

Le passage est de 90 cm de largeur.

Accessibilité des toilettes



LAVABO	H 81 cm
WC	H 52 cm
	Barre de confort



La hauteur de l'assise des toilettes est de 52 centimètres

La largeur de l'assise des toilettes est de 38 centimètres

La profondeur de l'assise des toilettes est de 75 centimètres



La distance entre le haut du lavabo et le sol est de 81 centimètres

Handicap mental et psychique



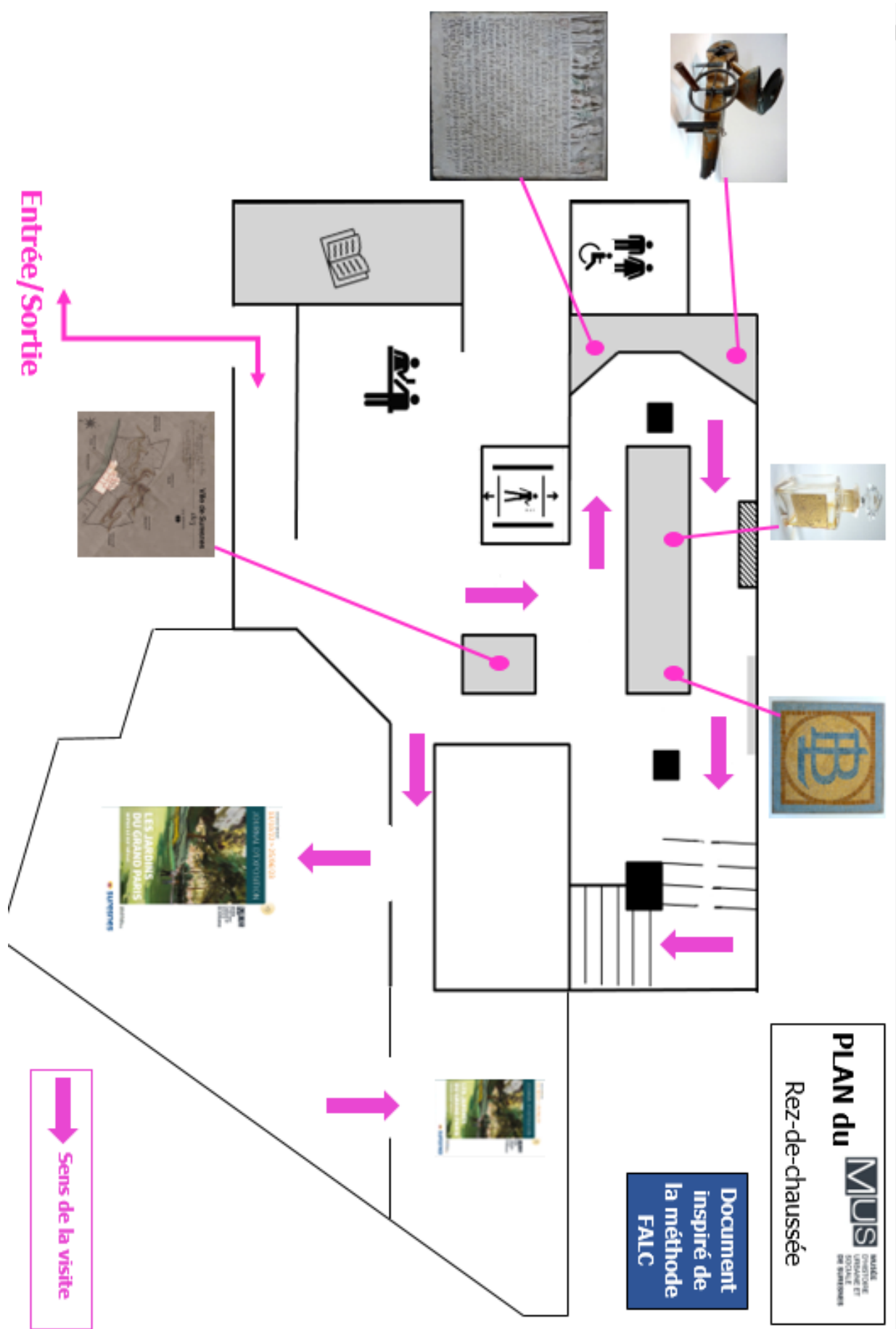
-Les documents à votre disposition

- 1 plan d'accès depuis le Tram T2 au MUS en français facile (voir page 7)
- 1 plan du musée en français facile (voir page 15)
- 1 livret de visite des collections permanentes en français facile (voir page 17)

-Le matériel à disposition, à demander à l'accueil du MUS

- 2 casques anti-bruit enfants
- 2 casques anti-bruit adultes

Plan du MUS – le rez-de-chaussée

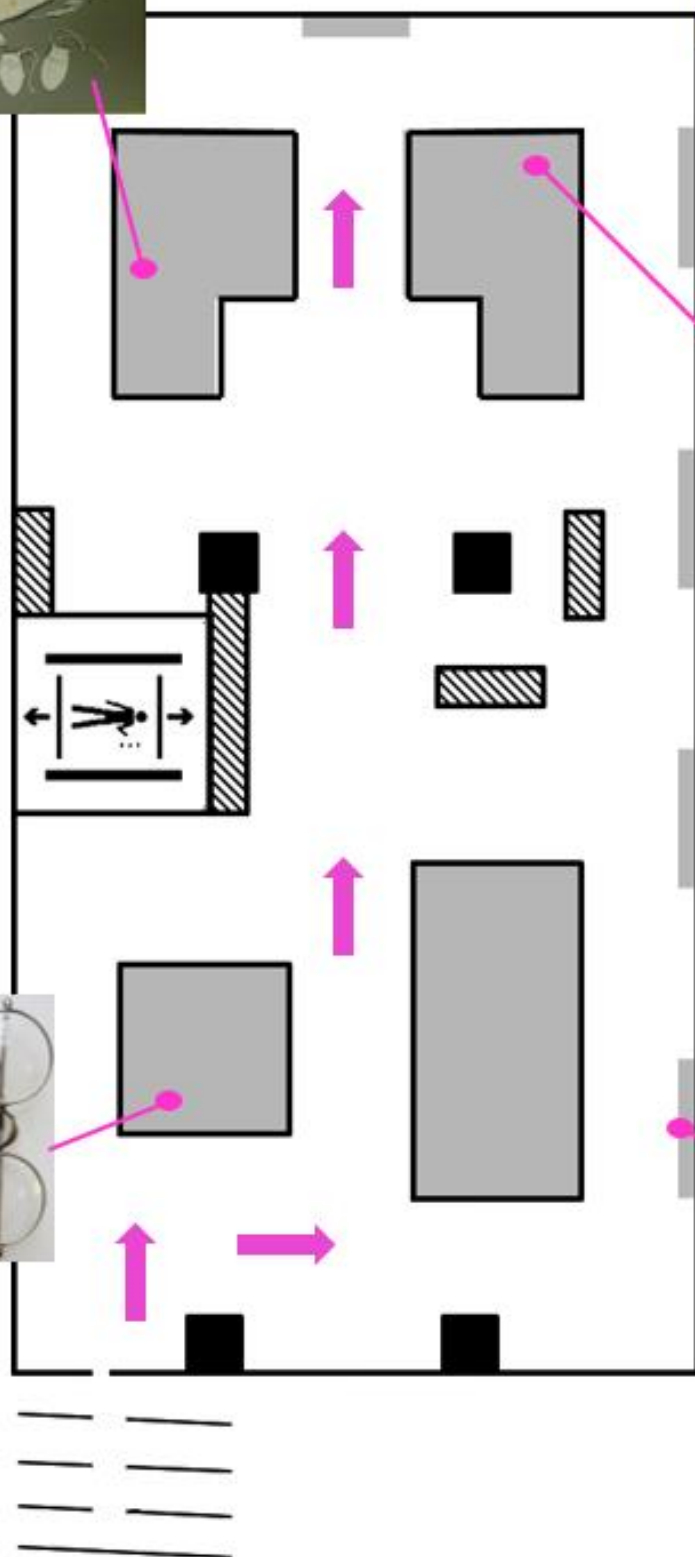
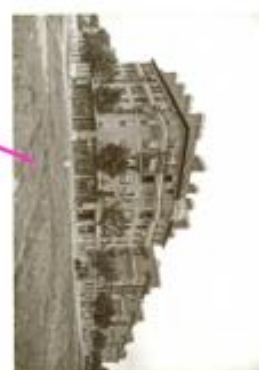


Plan du MUS – le premier étage



PLAN du MUS
PREMIER ÉTAGE

Document inspiré de la méthode FALC



L'exposition permanente



Le musée de Suresnes



Le MUS est le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

Le MUS se trouve dans l'ancienne Gare Suresnes-Longchamp.

Je découvre le MUS

Je suis devant l'entrée
du MUS.

J'entre par la porte ouverte
à gauche.

Un agent peut venir m'aider à ouvrir
les deux autres portes fermées.



Je rentre dans le musée.

Je marche tout droit.

Je tourne à gauche.

Je suis arrivé devant l'accueil.



L'entrée est gratuite.

Je me présente à l'agent d'accueil.

Je trouve des plans et livrets de visites
à l'accueil.

Je peux me servir.



Je vois la boutique du musée.



A droite de l'accueil,
je trouve les toilettes.



Je peux aller aux toilettes avant la visite
du MUS.

Je peux aussi aller aux toilettes
pendant la visite du MUS.



En face de la porte des toilettes.
Je trouve des casiers libres.
Je peux déposer mes affaires
dans le casier.



Pendant la visite du musée.

Je suis fatigué.

- Je prends l'ascenseur.



Je veux me reposer

- je m'assois sur des bancs.
- Je peux aussi demander des fauteuils plus confortables.



Le MUS m'apprend des choses.

J'apprends l'histoire de la ville de Suresnes.

Je découvre l'histoire des habitants de Suresnes les plus connus.

Pour découvrir l'histoire de la ville :

Je tourne à gauche de la maquette.



L'évolution de la ville de Suresnes.

Je vois une maquette en relief.

La maquette montre les changements
de la ville depuis 200 ans.



Je regarde des images sur l'écran.

Suresnes était un village en 1800.

Le village était au bord de la Seine.

Aujourd'hui, c'est une grande ville.



Sur le Mont Valérien,
il y avait des arbres
qui font pousser du raisin.

Le Mont Valérien était aussi un lieu
religieux.

C'était un lieu de pèlerinage connu.

Le pèlerinage est un voyage
pour les personnes croyantes.



Dans le MUS,

Je vois la pierre tombale
de Guillemette Faussart.

La pierre tombale est un monument.

Je vois sur le monument le nom et le
prénom de Guillemette Faussart.

Je vois sur le monument
sa date naissance et sa date de décès.



Guillemette Faussart est une femme
croyante.

Elle vivait seule.

Elle a construit la première chapelle
du Mont Valérien.

Guillemette Faussart est morte en 1561.



Je vois des couleurs sur le monument.



Ensuite, je me dirige à droite.

La vigne

La vigne c'est plein d'arbres
qui fabriquent du raisin.

La vigne existe depuis toujours à
Suresnes.

Du vin blanc est encore fabriqué
aujourd'hui.

Je vois des objets qui expliquent
l'histoire du raisin.

Je vois des objets qui fabriquent le
vin de Suresnes.



Je vois une soufreuse à ventilateur.

La soufreuse à ventilateur est un objet
important pour protéger la vigne.

La soufreuse à ventilateur souffle du
soufre sur la vigne pour la protéger des
insectes.

Le soufre est une pierre qui se trouve
près des volcans.



Je marche sur ma droite.

Je découvre la suite de la visite.

La ville industrielle

La ville industrielle est une ville
où je trouve des usines.

Je suis devant une vitrine.

Je vois les objets fabriqués dans
les usines de Suresnes depuis 150 ans.

Des usines s'installent au bord de la
Seine en 1880.

Je peux ouvrir les tiroirs.

Je découvre des informations cachées.



Je vois les flacons de parfums.

Les flacons de parfums étaient
fabriqués dans la « Cité des parfums »
de Suresnes.

François Coty a fait construire la « Cité
des parfums ».

Il fabriquait les parfums.

Il y faisait fabriquer des crèmes, des
poudres et du maquillage.

J'appuies sur les boutons pour sentir
les odeurs des parfums.



Au bout de la vitrine,
je regarde des avions miniatures.

Les avions miniatures sont des avions
de petite taille.

Louis Blériot est un pilote d'avion.

Il est le premier pilote à avoir traversé la mer
entre la France et l'Angleterre en avion.

Il installe son usine à Suresnes.

Pendant la première guerre mondiale.

Louis Blériot fabrique 14 avions par jour.

Les avions sont faits de bois et de tissus.



Louis Blériot



Il fabrique des avions de petite taille
pour ses enfants.

Ces avions sont des jeux de construction.

Louis Blériot a fait décorer l'entrée de son
usine avec de la mosaïque.

Je vois ses initiales sur la mosaïque.

La mosaïque est un art.

La mosaïque est faite de petits morceaux
de pierre, de carrelages ou de verres sur
du bois ou en métal.



Je m'assois en bas des escaliers.

Je regarde le film.

La ville en mutation

Une ville qui progresse avec le temps.

Les ouvriers travaillent dans les usines.

Les ouvriers n'ont pas de logement confortable.

Les ouvriers sont malades parce qu'ils n'ont pas de salle de bain et de toilette.

Les ouvriers n'ont pas d'eau dans leur logement.

Ils boivent du vin.

Une solution a été trouvée pour aider les ouvriers à vivre mieux.



Je continue ma visite au premier étage.

1 Je prends les escaliers.



Ou

2 Je prends l'ascenseur.



Je suis arrivé au premier étage.

Henri Sellier

En haut des escaliers,
Je suis devant une vitrine.
Je vois les objets du bureau d'Henri Sellier.



Henri Sellier est un ancien maire
de Suresnes.

Un maire est la personne qui dirige
une ville ou un village.

Henri Sellier a été maire
pendant 22 ans.



Henri Sellier a fait construire
des bâtiments.

Henri Sellier voulait changer la
vie des habitants.

Il a fait construire un centre médical.

Il a fait construire des crèches pour
garder les enfants,

Il a fait construire des écoles et la
Cité-jardins.



Je vois les lunettes d'Henri Sellier.

Les lunettes ont été données
par sa fille et sa petite-fille.

Les branches des lunettes ne sont pas
pareilles des lunettes d'aujourd'hui.



Je continue la visite sur ma droite.

Le projet de la ville Suresnes

Henri Sellier a un projet.

Le projet est de travailler sur le quartier Cité-jardins de Suresnes.

Un quartier est une partie d'une ville.

La cité-jardins est construite à partir de 1921.



Les habitants de la cité-jardins ont des métiers différents.

Les habitants de Cité-jardins vivent dans des maisons.

Les habitants de Cité-jardins vivent dans des appartements.

Les habitants de Cité-jardins ont des jardins.

Les habitants de Cité-jardins ont aussi des écoles.

Ils ont un centre médical, un centre de loisirs, une maison de retraite.



Ces nouveaux logements ont l'eau.

Ces nouveaux logements ont l'électricité, le chauffage.

Ils ont aussi des toilettes avec des chasses d'eau.



Je vais jusqu'au fond de la salle pour continuer ma visite.

Le Projet école d'Henri Sellier

Henri Sellier a fait construire l'école Plein-Air.

L'école Plein-Air se trouve dans la Ville de Suresnes.

Elle a été construite pour les enfants fragiles et malades.

Pour que les enfants restent en bonne santé, les enfants pouvaient faire la classe dans la cour.

Ils pouvaient faire du sport.

Ils pouvaient aussi faire la sieste dans la cour.



Les classes se trouvaient dans des petits bâtiments.

Les classes avaient plusieurs fenêtres pour laisser entrer le soleil.

Les bureaux des enfants ont été fabriqués avec un métal et un bois légers.



je tourne à gauche au fond de la salle.

Pour les habitants de Suresnes

Pour les habitants de Suresnes.

Henri Sellier a fait construire
des bâtiments.

Toutes les personnes malades
peuvent se faire soigner gratuitement.

Ces bâtiments s'appellent
des dispensaires.



Je vois les vêtements qu'on donne
aux bébés de Suresnes.

Les bébés qui naissaient à Suresnes
pouvaient avoir des petits vêtements
gratuits.

Il y avait aussi un lieu qui s'appelle
« Goutte de lait ».

Ce lieu était pour les mamans
qui avaient des bébés.

Elles pouvaient aller prendre du lait
gratuitement pour leurs bébés.



J'ai terminé ma visite du Musée de Suresnes !

Pour sortir du musée :

Je suis au premier étage.

- Je descends par les escaliers.



Ou

- Je prends l'ascenseur.



J'arrive au rez-de-chaussée.

Je retourne à l'accueil.

Je sors du musée.



Handicap visuel

-Les documents à votre disposition

- 1 livret de visite des collections permanentes en gros caractères (disponible à l'accueil du MUS)
- 1 livret de visite des expositions temporaires en gros caractères (disponible à l'accueil du MUS)
- 1 liste des œuvres autorisées au toucher (voir page suivante)

-Le matériel à disposition, à demander à l'accueil du MUS

- 5 loupes
- Des outils tactiles et sensoriels

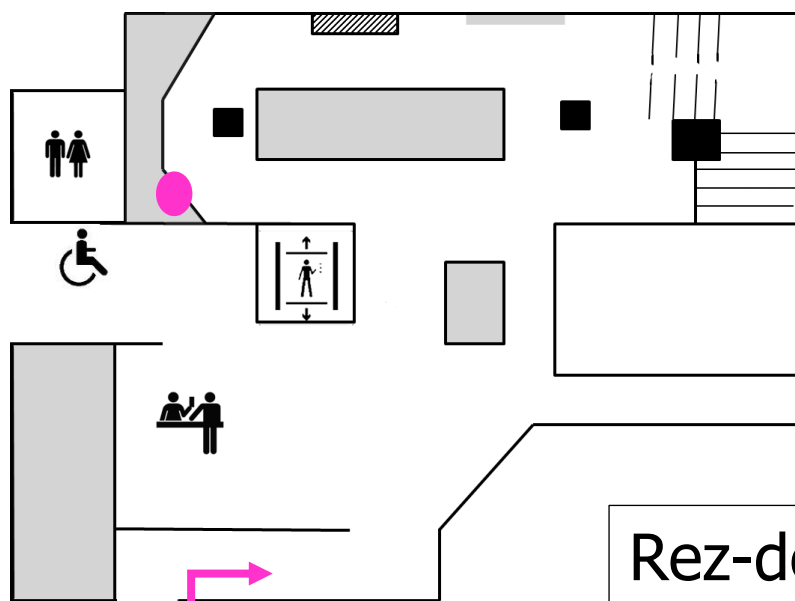


Liste des œuvres autorisées au toucher



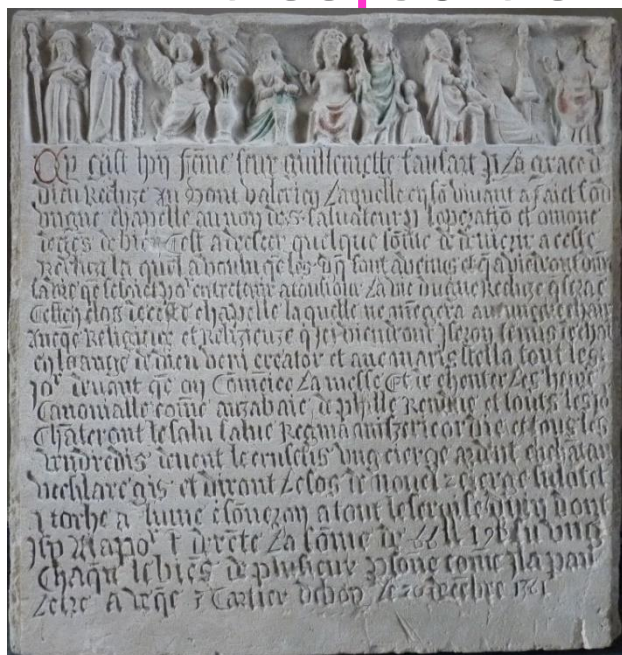
1-La Pierre tombale de Guillemette Faussart

Seules les écritures peuvent être touchées !



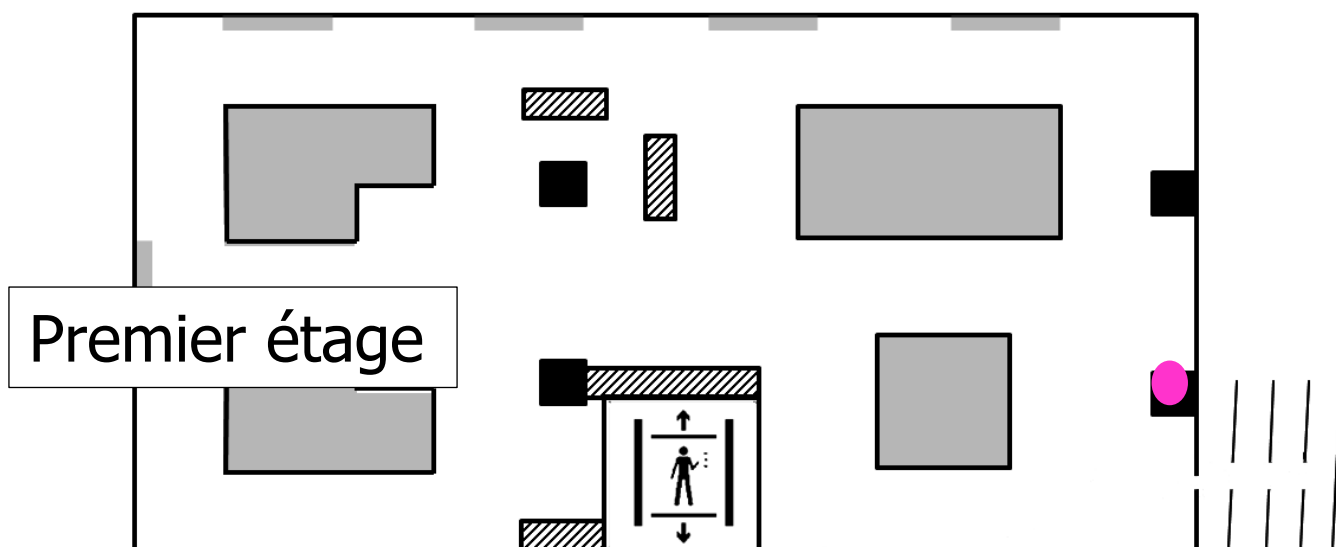
Rez-de-chaussée

Entrée **Sortie**



Guillemette Faussart est une ermite du Mont-Valérien morte en 1563. Une frise en partie supérieure représente le Christ au centre, la prise d'habit d'un ermite à droite et Saint Jacques à gauche.

2-Buste d'Alexandre Maistrasse, architecte de la Cité-jardins de Suresnes



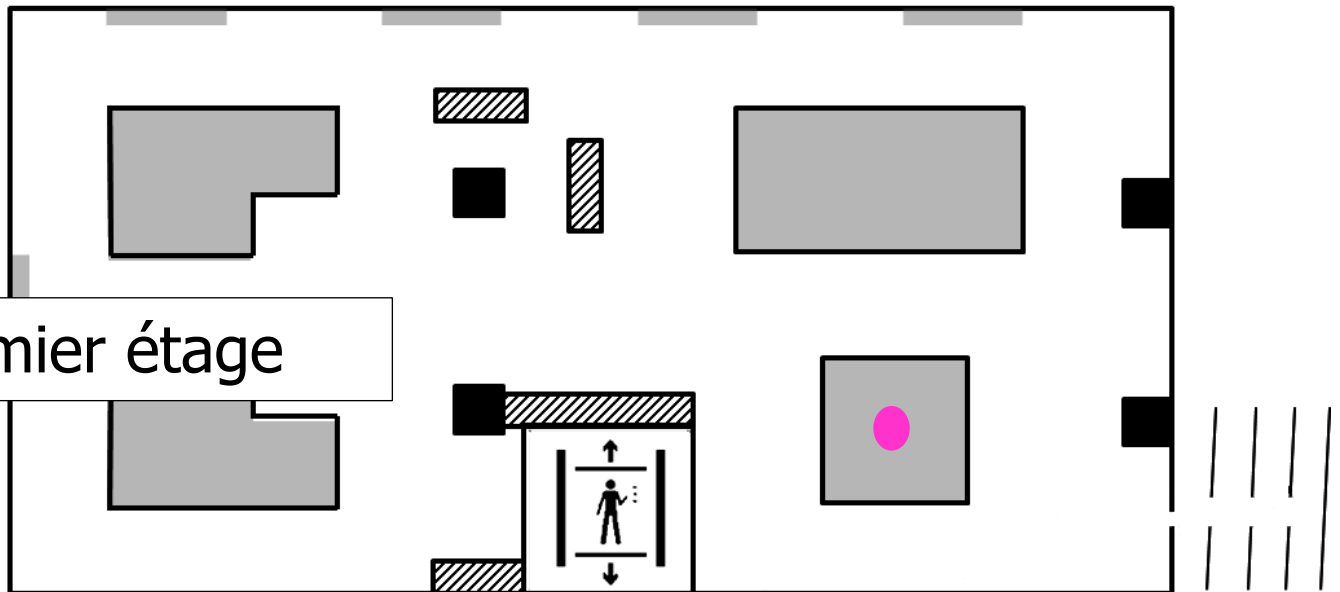
Ce buste en fonte représente l'architecte le front un peu dégarni, sans lunette et la tête légèrement tournée vers la droite. Il est alors à l'apogée de sa carrière : ses collaborateurs lui offrent cette sculpture pour lui rendre hommage. Elle est



signé à l'arrière de l'épaule gauche « Letourneur » et à l'arrière de l'épaule droite « FONDERIE DES ARTISTES PARIS ». Une plaque en cuivre est cloutée sur le socle en marbre avec l'inscription « à Alexandre Maistrasse en Hommage Ses Collaborateurs ».

3-Buste en plâtre d'Henri Sellier

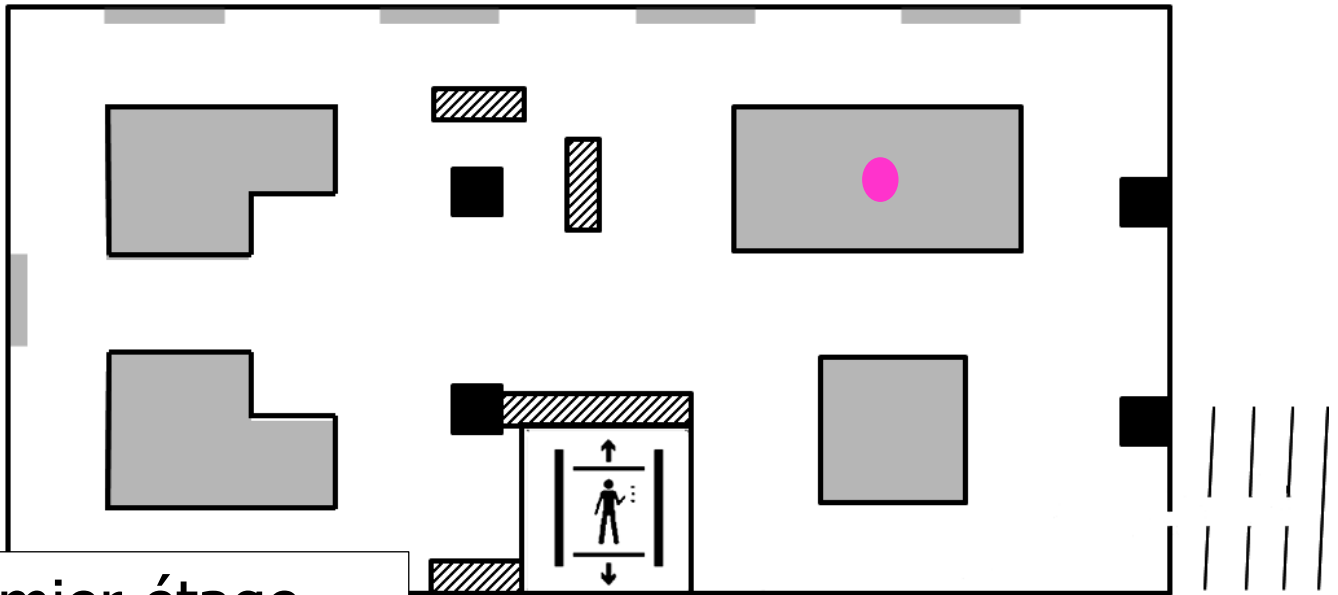
Sur demande auprès d'un agent d'accueil



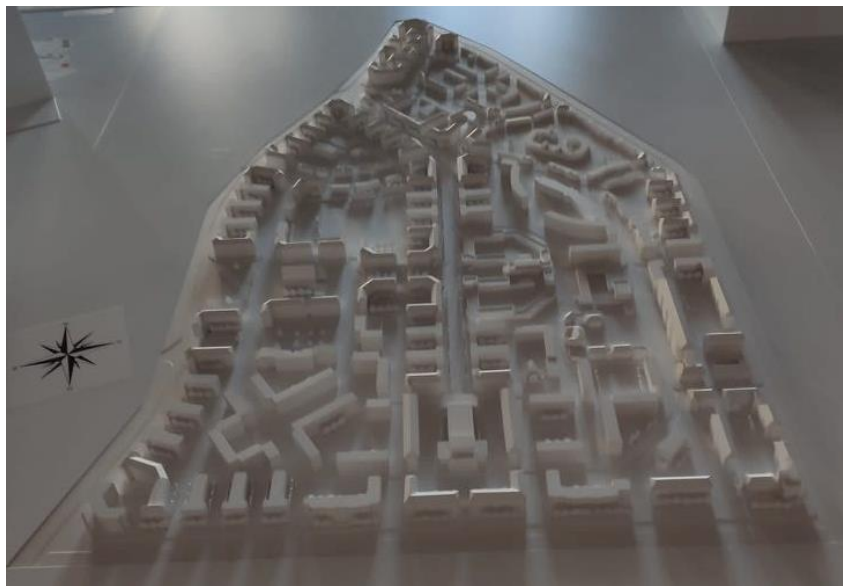
Henri Sellier est né dans une famille ouvrière à Bourges en 1883. Après avoir étudié à HEC, il occupe des fonctions politiques à Puteaux puis il devient maire de Suresnes en 1919. Sénateur du département de la Seine de 1936 à 1943, il

accède au poste de Ministre de la Santé en 1936-1937. Administrateur délégué de l'OPHBMS de 1915 (fondation) à 1943, il parle couramment anglais et allemand.

4-Maquette de la Cité-jardins de Suresnes

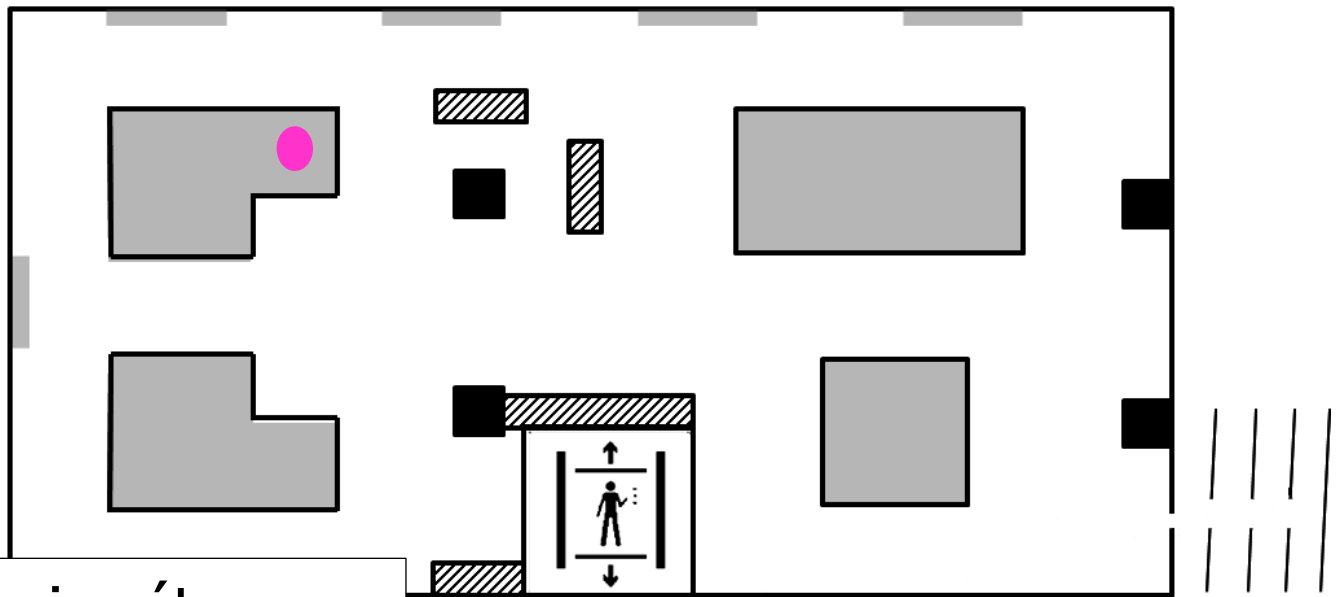


Premier étage



Construite à partir de 1921, la Cité-jardins de Suresnes mélange immeubles avec commerces en rez-de-chaussée et pavillons. De très nombreux équipements et espaces verts sont présents

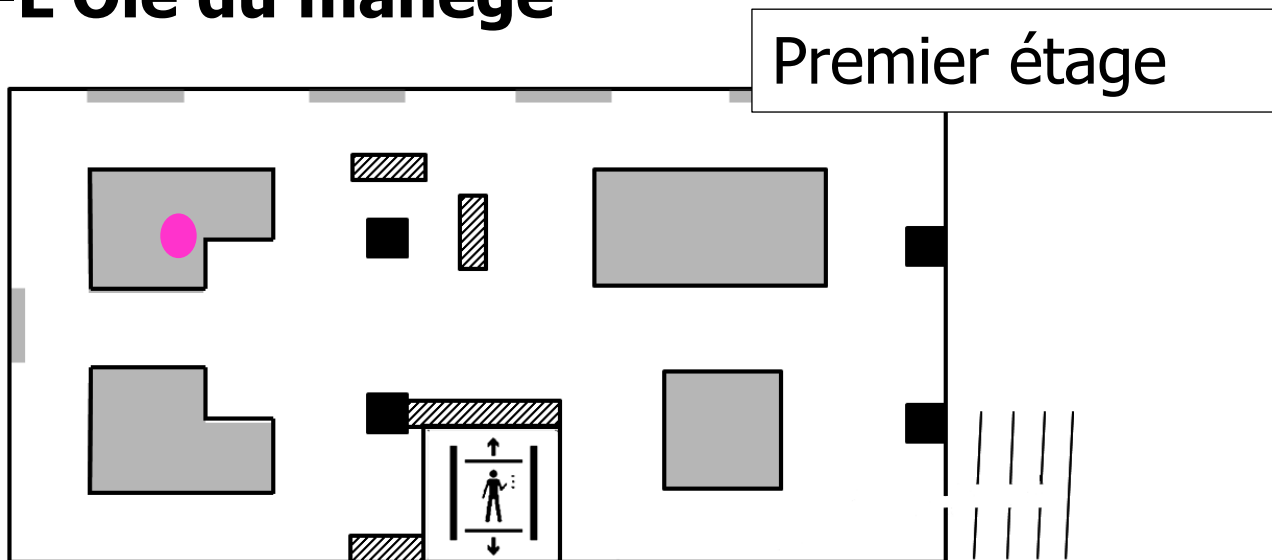
5-Guide-Chant à Pompe manuelle KASRIEL



Premier étage



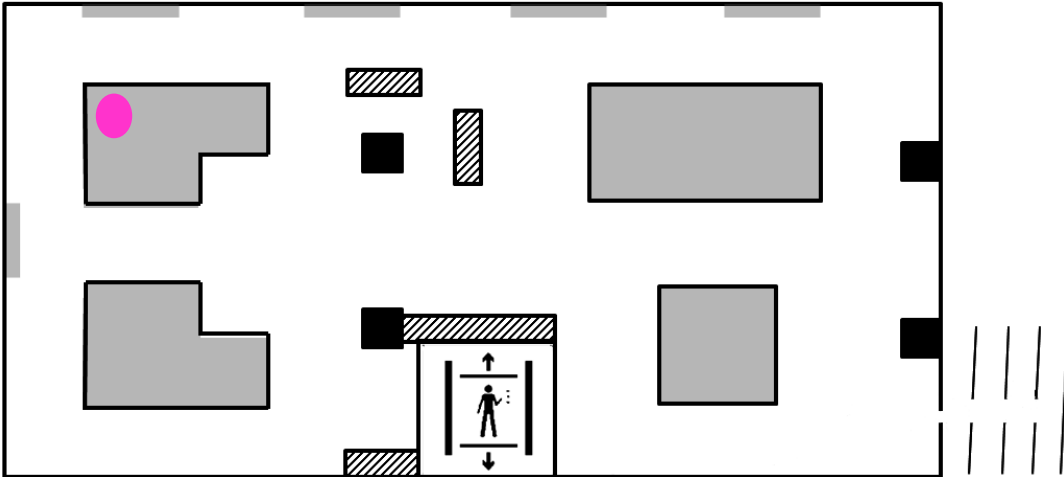
6-L'Oie du manège



Ce siège de manège est constitué d'un profil fait de deux planches de bois découpées, assemblées et peintes. Le corps est doublé de chaque côté d'ailes sculptées, clouées au corps.

Le cou est mobile sur un axe riveté, avec un ressort fixé au poitrail par des anneaux vissés. De chaque côté de la tête, des logements circulaires devaient accueillir des yeux. Des planches forment les pieds, elles sont peintes en rouge.

7-Petit bureau de l'École de Plein Air

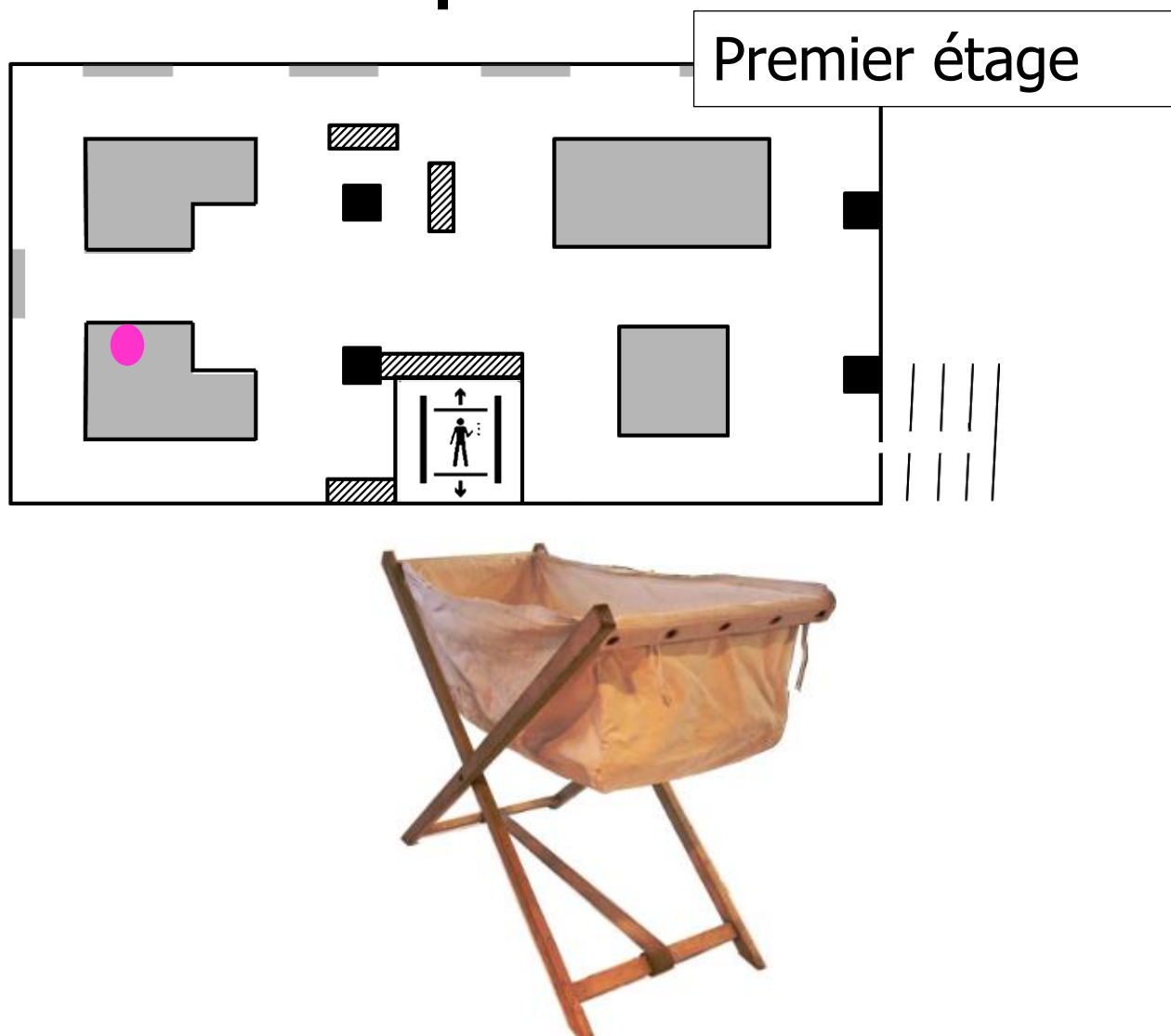


Premier étage



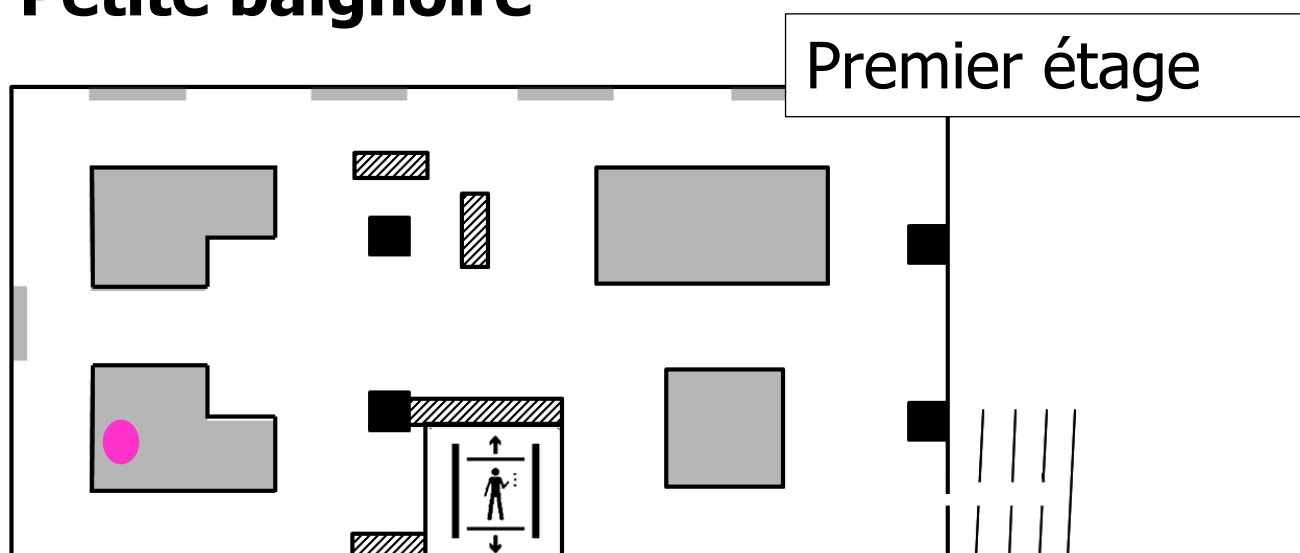
Les tables de l'Ecole de plein air sont en almasilium, matériau léger pour aller dehors et facilement nettoyable. On peut ranger les crayons de chaque côté du pupitre dans de petites cases.

8-Petit berceau pliant



Ce petit lit pliant pour bébé est constitué d'un hamac en coton blanc et d'un support en bois. Le hamac présente des œillets métalliques qui viennent s'encaster dans les vis des montants supérieurs du support en bois. Une série de liens en coton assure un accrochage supplémentaire. Le lit était utilisé pour les consultations médicales.

9-Petite baignoire



Cette baignoire en fonte de fer émaillée en blanc a des bords légèrement évasés. Elle présente une lèvre arrondie et une évacuation en métal en partie médiane du fond.

Elle était utilisée au centre médical municipal de Suresnes.

Handicap auditif



-Les documents à votre disposition

- 1 livret de retranscription audio des vidéos et témoignages de l'exposition permanente (disponible à l'accueil du MUS)

-Les équipements du bâtiment

- 1 boucle à induction magnétique
- 1 signal lumineux d'alarme incendie dans l'accueil du musée
- 1 signal lumineux d'alarme incendie dans les collections permanentes
- Des signaux lumineux d'alarme incendie dans les toilettes

Contact

Pour joindre Sophie VÉNIEL, la référente handicap du MUS

Je peux téléphoner à la référente handicap du MUS à ce numéro :

01.41.18.69.96

Je peux écrire à la référente handicap du MUS à cette adresse :

sbertet@ville-suresnes.fr

Pour joindre l'accueil du MUS

Je peux téléphoner à l'accueil du MUS à ce numéro :

01.41.18.37.37

Je peux écrire à l'accueil du MUS à cette adresse :

mus@ville-suresnes.fr

Fiche simplifiée d'accessibilité



Accessibilité de l'établissement





Bienvenue au MUS - Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ oui ☐ non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui ☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☒

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☒

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☐



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel ☒ oui ☐ non



Contact : Sophie VÉNIEL 01.41.18.69.96



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 219 200 730 00014 (Commune de Suresnes)

Adresse : 1 place de la gare de Suresnes-Longchamp 92150 SURESNES

Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées



DEKRA Industrial SAS
AGENCE PARIS
34-36 rue Alphonse Pluchet
CS 60002
92227 BAGNEUX CEDEX
Tel : 01.55.48.21.63
Fax : 01.55.48.23.96

Vérificateur : M HAMED KADI
Téléphone : 01.55.48.21.63
Télécopie : 01.55.48.23.96

Références : 01742806 / 73

Date : 16 mai 2013

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**
Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP)
soumis à Permis de Construire
Conforme à l'annexe 3 de l'arrêté du 22 mars 2007 modifié

A transmettre par le Maître de l'Ouvrage à l'Autorité Administrative ayant délivré le permis de construire et au maire avec la déclaration d'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R.111-19-27 à R.111-19-28 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je soussigné, M HAMED KADI de la société DEKRA Industrial, en qualité de :

- ☒ Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.
- ☐ Architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et n'ayant pas signé la demande de Permis de Construire relative à la présente opération.

atteste que par contrat de vérification technique n° 2009-3049-0034 en date du : 15/06/2009
La Société : VILLE DE SURESNES

Maître de l'Ouvrage de l'opération suivante :
Musée René Sordes - SURESNES - Musée René Sordes 92150 SURESNES

- Résumé du programme de travaux : construction d'un musée situé à l'emplacement de l'ancienne gare Suresnes-Longchamps (réhabilitation et extension du bâtiment existant)

- Destination de l'ouvrage et nature des locaux principaux : musée

- Nombre de bâtiments et de niveaux par bâtiment : 1 bâtiment R+2 (R+2 réservé aux personnels).

Nota : Les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet, ils ont été traités par le service Voirie de la Ville du Suresnes.

Réf. du PC : PC n°092073 10 10040

Date du dépôt de demande de PC : 24/06/2010

Date du PC : 16/11/2010

Modificatifs éventuels : Pas de modificatifs.

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Attestation vérification accessibilité/V.0903

1/18



Référence des attestations relatives à d'autres travaux du même permis de construire :
Sans objet.

a confié, à DEKRA Industrial, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : Néant

• **Règles en vigueur considérées :**

- ☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés;
- ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
- ☒ Arrêté du 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

• **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

Avis Favorable de la Commission Communale d'Accessibilité sur le projet musée d'histoire urbaine et sociale ville de Suresnes sis passage de la gare Suresnes -Longchamp.

• **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Aucun document n'a été remis par le maître de l'ouvrage au vérificateur

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 15/05/2013, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.



Date : 16 mai 2013

Signature :

M HAMED KADI

(*) voir commentaire général CG01 page 3



LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG	01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugant pas d'interprétations contraires.
CG	02	Mention des éventuels locaux ou parties du bâtiment qui n'ont pu être visités : Tout les locaux ont été visités.

Récapitulatif des commentaires particuliers

1. GÉNÉRALITÉS

Aucun commentaire particulier

2. CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS

Aucun commentaire particulier

3. PLACES DE STATIONNEMENT

Aucun commentaire particulier

4. ACCÈS AU(X) BÂTIMENT(S) OU À L'ÉTABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

Aucun commentaire particulier

5. CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES

Aucun commentaire particulier

6. CIRCULATIONS INTÉRIEURES VERTICALES

Aucun commentaire particulier

7. TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES

Aucun commentaire particulier

8. REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

Aucun commentaire particulier

9. PORTES, PORTIQUES ET SAS

Aucun commentaire particulier

10. DISPOSITIFS D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Aucun commentaire particulier

11. SANITAIRES

Aucun commentaire particulier

12. SORTIES

Aucun commentaire particulier



13. ÉCLAIRAGES

CP	1301	100 lux pour les circulations horizontales	La valeur d'éclairement du local Expo permanente derrière le rideau métallique est inférieure à 100 lux.
----	------	--	--

14. INFORMATIONS ET SIGNALISATION

Aucun commentaire particulier

15. ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

Aucun commentaire particulier

16. ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL

Aucun commentaire particulier

17. ÉTABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES

Aucun commentaire particulier

18. CAISSES DE PAIEMENT

Aucun commentaire particulier



Etablissement recevant du public					
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté					
Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
1. GÉNÉRALITÉS					
2. CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS					
Généralités					
✓ Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	R				
✓ Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment	R			Bien que les travaux de voirie sont sans objet dans le cadre de notre projet, un cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment sont prévu.	
✓ Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs			SO		
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement			SO	Bien que les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet, le cheminement est continu contrasté visuellement.	
Largeur >= 1,40 m			SO	Bien que les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet, la largeur du cheminement extérieur est > ou = 1,40 m.	
Rétrécissements ponctuels >= 1,20 m			SO		
Dévers <= 2%			SO		
Pentes					
✓ Existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant			SO	Sans objet dans le cadre des travaux.	
✓ Pente <= 4%			SO		
✓ Pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m			SO		
✓ Pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi			SO		
✓ Pente entre 8 et 10% sur 0,50m maxi			SO		
✓ Pente > 10% : interdite			SO		
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			SO		
Caractéristiques des paliers de repos					
✓ 1,20 x 1,40 m			SO		
✓ Paliers horizontaux au dévers près			SO		
Seuils et ressauts					



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)			SO		
✓ Arrondis ou chanfreinés			SO		
✓ Distance entre 2 ressauts >= 2,50 m			SO		
✓ Pas de ressauts successifs dans une pente			SO		
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants			SO		
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire					
✓ Emplacements			SO		
✓ Dimensions : diamètre 1,50 m			SO		
Espaces de manoeuvre de porte					
✓ Emplacements			SO		
✓ Dimensions			SO		
Espaces d'usage					
✓ Devant chaque équipement ou aménagement			SO		
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m			SO		
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue			SO		
Trous en sol : diamètre ou largeur <= 2 cm			SO		
Cheminement libre de tout obstacle					
✓ Hauteur libre >= 2,20 m			SO		
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO		
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement			SO		
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus :					
✓ Largeur entre mains courantes >= 1,20 m	R				
✓ Hauteur des marches <= 16 cm	R				
✓ Giron des marches >= 28 cm	R				
✓ Main courante					
• De chaque côté	R				
• Hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R				
• Continue rigide et facilement préhensible	R				
• Dépassant les premières et les dernières marches	R				
• Différenciée du support par éclairage particulier ou contraste visuel	R				



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	R				
✓ Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	R				
✓ Nez de marches :					
• De couleur contrastée	R				
• Non glissant	R				
• Sans débord excessif	R				
Volée d'escalier de moins de 3 marches :					
✓ Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
✓ Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
✓ Nez de marches :					
• De couleur contrastée			SO		
• Non glissant			SO		
• Sans débord excessif			SO		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement			SO	Les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet.	
3. PLACES DE STATIONNEMENT					
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places			SO	Les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet, ils ont été traités par le service Voirie de la Ville du Suresnes. Bien que sans objet, 2% de l'ensemble des places aménagées sont prévues HAND.	
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment			SO	Les travaux d'aménagement de la place de la Gare Suresnes Longchamp, autour du musée, ne font pas partie du projet, ils ont été traités par le service Voirie de la Ville du Suresnes. Bien que sans objet, la localisation des places aménagées HAND est à proximité de l'entrée du bâtiment.	
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte					
✓ Largeur >= 3,30 m			SO	Nons réalisé, et sans objet dans le cadre des travaux.	
✓ Espace horizontal au dévers de 2% près			SO		
✓ Raccordement au cheminement d'accès					
• Ressaut <= 2 cm			SO		
• Sur 1,40 m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près			SO		
✓ Contrôle d'accès et de sortie utilisable par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes					



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
• Soit bornes visibles directement du poste de contrôle			SO		
• Soit :					
- Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels			SO		
- Et visiophonie			SO		
✓ Sortie en fauteuil des places "boxées"			SO		
Repérage horizontal et vertical des places					
✓ Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public			SO		
✓ Signalisation des croisements véhicules/piétons :					
• Eveil de vigilance des piétons			SO		
• Signalisation vers les conducteurs			SO		
4. ACCÈS AU(X) BÂTIMENT(S) OU À L'ÉTABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC					
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R				
Entrée principale facilement repérable	R				
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R				
Dispositifs d'accès au bâtiment :					
✓ Facilement repérable	R				
✓ Signal sonore et visuel	R				
Système de communication et dispositif de commande manuelle :					
✓ A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R				
✓ Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m	R				
Contrôle d'accès et de sortie :					
✓ Soit visualisation directe du visiteur par le personnel	R				
✓ Soit visiophone	R				
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R				
5. CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES					
Largeur $\geq 1,40$ m	R				
Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20$ m	R				
Dévers ≤ 2 %	R				
Pentes :					
✓ Pente ≤ 4 %			SO		
✓ Pente entre 4 et 5 % : palier de repos tous les 10m			SO		
✓ Pente entre 5 et 8 % sur 2 m maxi			SO		



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ Pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi			SO		
✓ Pente > 10% : interdite			SO		
✓ Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente			SO		
Caractéristiques des paliers de repos					
✓ 1,20 x 1,40 m			SO		
✓ Paliers horizontaux au dévers près			SO		
Seuils et ressauts					
✓ <= 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R				
✓ Arrondis ou chanfreinés	R				
✓ Pas d'âne interdits			SO		
Espaces de manoeuvre de porte					
✓ Emplacements	R				
✓ Dimensions	R				
Espaces d'usage					
✓ Devant chaque équipements ou aménagement	R				
✓ Dimensions : 0,80 m x 1,30 m	R				
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol : diamètre ou largeur <= 2 cm	R				
Cheminement libre de tout obstacle					
✓ Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	R				
✓ Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	R				
Protection si rupture de niveau >= 0,40 m à moins de 0,90 m			SO		
Protection des espaces sous escaliers	R				
Marches isolées :					
✓ Si trois marches ou plus :					
• Largeur entre mains courantes >= 1,20 m			SO		
• Hauteur des marches <= 16 cm			SO		
• Giron des marches >= 28 cm			SO		
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute			SO		
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
• Nez de marches :					
- de couleur contrastée			SO		
- non glissant			SO		



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
- sans débord excessif			SO		
• Main courante :					
- de chaque côté			SO		
- hauteur entre 0,80 et 1,00 m			SO		
- continue rigide et facilement préhensible			SO		
- dépassant les premières et les dernières marches			SO		
- différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel			SO		
✓ Si moins de 3 marches :					
• Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute			SO		
• Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
• Nez de marches :					
- de couleur contrastée			SO		
- non glissant			SO		
- sans débord excessif			SO		
6. CIRCULATIONS INTÉRIEURES VERTICALES					
Obligation d'ascenseur	R				
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement					
✓ Largeur entre mains courantes $\geq 1,20$ m	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Hauteur des marches ≤ 16 cm	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Giron des marches ≥ 28 cm	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Main courante					
• De chaque côté	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
• Hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
• Continue, rigide et facilement préhensible	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
• Dépassant les premières et dernières marches	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
Différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
✓ Nez de marches :					
De couleur contrastée	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
Non glissant	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
Sans débord excessif	R			Escalier monumental existant, avis favorable de la commission d'accessibilité.	
Ascenseurs					
Tous les ascenseurs doivent être accessibles	R				
Si ascenseur : tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	R				
Commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R				
Conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	R			Declaration de conformité CE THYSSENKRUPP de l'ascenseur Musée Suresnes du 21/03/2013. L'ascenseur est conforme à la norme NF 81-70.	
Munis d'un dispositif permettant de prendre appui	R				
Permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	R				
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite					
✓ Dérogation obtenue			SO		
✓ Conformes aux normes les concernant			SO		
✓ D'usage permanent			SO		
7. TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MECANIQUES					
Double par un cheminement accessible ou un ascenseur			SO		
Mains courantes accompagnant le mouvement			SO		
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée			SO		



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis			SO		
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel			SO		
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécanique			SO		
8. REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS					
Tapis					
✓ Dureté suffisante	R				
✓ Pas de ressaut ≥ 2 cm	R				
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration					
✓ Soit conforme à la réglementation en vigueur	R				
✓ Soit aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol	R				
9. PORTES, PORTIQUES ET SAS					
Dimensions des sas	R				
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	R				
Largeur des portes principales et des portiques					
✓ 0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	R				
✓ 1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes	R				
✓ 1 vantail $\geq 0,90$ m pour les portes à 2 vantaux	R				
✓ 0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés	R				
Poignées des portes					
✓ Facilement préhensibles	R			Nous notons que les portes de sas d'accès principale ne sont pas verrouillées, elle seront déverrouillées en permanence.	
✓ Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptés)	R			Nous notons que les portes de sas d'accès principale ne sont pas verrouillées.	
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	R				
Portes vitrées repérables	R				
Portes à ouverture automatique :					
✓ Durée d'ouverture réglable			SO		
✓ Détection des personnes de toutes tailles			SO		



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté installé			SO		
10. DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE					
Si existence d'un point d'accueil :					
✓ Au moins un accessible	R				
✓ Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	R				
✓ Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	R				
Equipements divers accessibles au public					
✓ Au moins 1 équipement par type aménagé	R				
✓ Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m devant chaque équipement	R				
✓ Commandes manuelles et fonctions voir, lire, entendre, parler					
• 0,90 m <= H <= 1,30 m			SO		
✓ Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier					
• Face supérieure <= à 0,80 m	R				
• Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R				
✓ Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			SO		
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores			SO		
11. SANITAIRES					
Cabinets aménagés :					
✓ Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R				
✓ Aux mêmes emplacements que les autres	R				
✓ Séparés H/F si autres sanitaires séparés			SO		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R				
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour :					
✓ Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R				
✓ Dimensions : diamètre 1,50 m	R				
Aménagements intérieurs des cabinets :					



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ Dispositif permettant de refermer la porte	R			Pour la porte de sanitaire HAND, la porte s'ouvre en poussée, pas de nécessité de mise en œuvre de dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré.	
✓ Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R				
✓ Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R				
✓ Lave-mains accessible d'une hauteur <= 0,85 m	R				
✓ Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol	R				
✓ Barre d'appui supportant le poids d'une personne	R				
✓ Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R				
Lavabos accessibles					
✓ Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R				
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	R				
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs			SO		
12. SORTIES					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R				
13. ÉCLAIRAGES					
Valeurs d'éclairage					
✓ 20 lux pour les cheminements extérieurs			SO	Hors travaux du musée.	
✓ 200 lux aux postes d'accueil	R				
✓ 100 lux pour les circulations horizontales		NR		La valeur d'éclairage du local Expo permanente derrière le rideau métallique est inférieure à 100 lux.	1301
✓ 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	R				
✓ 50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement			SO	Hors travaux du musée.	
✓ 20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)			SO	Hors travaux du musée.	
Eblouissement / Reflet	R				
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO		
Extinction progressive, si l'éclairage est temporisé			SO		
Eclairage par détection de présence			SO		
14. INFORMATIONS ET SIGNALISATION					
Cheminements extérieurs					



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraire ou en cas de pluralité de cheminements			SO	Hors travaux du musée.	
✓ Repérage des parois vitrées			SO	Hors travaux du musée.	
✓ Passage piétons			SO	Hors travaux du musée.	
Accès à l'établissement et accueil					
✓ Repérage des entrées	R				
✓ Repérage du système de contrôle d'accès	R				
Accueils sonorisés					
• Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaires			SO		
• Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique			SO		
• Signalisation de la boucle par un pictogramme			SO		
Circulations intérieures :					
✓ Eléments structurants du cheminement repérables	R				
✓ Repérage des parois et portes vitrées	R				
✓ Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	R				
✓ Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			SO		
Equipements divers					
✓ Signalisation du point d'accueil, du guichet	R				
✓ Equipements et mobiliers repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	R				
✓ Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	R				
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3					
✓ Visibilité (localisation du support, contrastes)	R				
✓ Lisibilité (hauteur des caractères)	R				
✓ Compréhension (pictogrammes)	R				
15. ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS					
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tranche de 50			SO		
Salle de plus de 1 000 places : selon arrêté municipal			SO		



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m			SO		
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement			SO		
Réparties en fonction des différentes catégories de places			SO		
16. ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL					
Nombre de chambres adaptées					
• 1 si moins de 21 chambres			SO		
• 1 + 1 par tranche de 50			SO		
• Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO		
Caractéristiques des chambres adaptées					
✓ Espace de rotation de diamètre 1,50 m			SO		
✓ 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90 m au pied du lit			SO		
✓ Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm			SO		
Cabinet de toilette :					
• 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO		
• Tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO		
• Espace de rotation de diamètre 1,50 m			SO		
• Douche accessible avec barre d'appui			SO		
Cabinet d'aisances accessible :					
• 1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO		
• Tous si personnes âgées ou à mobilité réduites			SO		
• Espace d'usage 0,80 x 1,30 m			SO		
• Barre d'appui			SO		
Pour toutes les chambres					
✓ 1 prise de courant à proximité du lit			SO		
✓ 1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne			SO		
✓ N° de la chambre en relief sur la porte			SO		
17. ÉTABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES					
Cabines					



Points examinés	Constat			Commentaires	N° de commentaire
	R	NR	SO		
✓ Au moins 1 cabine aménagée			SO		
✓ Au même emplacement que les autres cabines			SO		
✓ Cheminement accessible jusqu'à la cabine			SO		
✓ Cabines séparées H/F si autres cabines séparées			SO		
✓ Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m			SO		
✓ Siège			SO		
✓ Dispositif d'appui en position debout			SO		
Douches					
✓ Au moins 1 douche aménagée			SO		
✓ Au même emplacement que les autres douches			SO		
✓ Cheminement accessible jusqu'à la douche			SO		
✓ Douches séparées H/F si autres douches séparées			SO		
✓ Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche			SO		
✓ Siphon de sol			SO		
✓ Siège			SO		
✓ Dispositif d'appui en position debout			SO		
✓ Equipements divers utilisables en position assis			SO		
18. CAISSES DE PAIEMENT					
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses			SO		
Une caisse adaptée par tranche de 20			SO		
Répartition uniforme des caisses adaptées			SO		
Caractéristiques des caisses adaptées			SO		
Cheminement d'accès aux caisses adaptées >= 0,90 m			SO		
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes			SO		



DEKRA Industrial SAS
AGENCE PARIS
34-36 rue Alphonse Pluchet
CS 60002
92227 BAGNEUX CEDEX
Tel : 01.55.48.21.63
Fax : 01.55.48.23.96

Destinataire :
MME SIEJKA
VILLE DE SURESNES
2, RUE CARNOT
B.P. 24
92151 SURESNES CEDEX

MUSEE RENE SORDES - SURESNES

RAPPORT FINAL DE CONTROLE TECHNIQUE

Maître d'Ouvrage : VILLE DE SURESNES

Mission concernée : Av + Hand + LE + LP

Nature des travaux : Construction neuve avec travaux sur existants

Rapport établi par :

M HAMED KADI Responsable d'affaires

ELLIOT POLANIA Responsable d'activité

Référence : **01742806/77**

Nombre de pages : 9

Date : 21 mai 2013

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

RFCT/V.0306



SOMMAIRE

1	DONNÉES GÉNÉRALES	3
1.1	OBJET DU RAPPORT	3
1.2	IDENTIFICATION DES INTERVENANTS	3
1.3	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	3
1.4	ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT	4
1.5	SIGNIFICATION DES AVIS AU STADE FINAL.....	5
2	RAPPORTS ET CORRESPONDANCES ÉMISES.....	6
3	RÉCAPITULATIF DES AVIS ET OBSERVATIONS.....	9



1 DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a été réalisé par DEKRA Industrial dans le cadre de la mission Av + Hand + LE + LP de contrôle technique de construction qui lui a été confiée par le maître de l'ouvrage.

Il établit, à l'adresse du maître de l'ouvrage, une synthèse et un bilan des avis et observations formulés par le contrôleur technique tout au long de l'opération, depuis la phase conception jusqu'à ce jour.

Il signale notamment, au titre de l'article 4.2 de la norme NF P 03 100, les avis significatifs pour lesquels le contrôleur technique n'a pas connaissance qu'ils aient été pris en compte.

1.2 IDENTIFICATION DES INTERVENANTS

- MAITRE D'OUVRAGE
VILLE DE SURESNES
2, RUE CARNOT
B.P. 24
92151 SURESNES CEDEX
- MAITRE D'ŒUVRE
ENCORE HEUREUX
9 rue Taylor
75010 PARIS

1.3 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

- Adresse du chantier : **Musée René Sordes**
92150 SURESNES
- Nature et objet des travaux :
 - Résumé du programme de travaux : construction d'un musée situé à l'emplacement de l'ancienne gare Suresnes-Longchamps (réhabilitation et extension du bâtiment existant)
 - Destination de l'ouvrage et nature des locaux principaux : musée
 - Nombre de bâtiments et de niveaux par bâtiment : 1 bâtiment R+2
 - Type(s) de structure : structure béton armé et charpente métallique pour l'extension
- Caractéristiques ou particularités :
 - Conditions d'accessibilité et desserte : rue Merlin de Thionville
 - Description et isolement par rapport aux tiers : tiers à moins de 5 m de la façade Nord (paroi

Référence : 01742806/77
Musée René Sordes - SURESNES



béton armé CF 1 heure)

- Hauteur du plancher bas du niveau le plus haut : plus de 8 m

- Choix de la distribution : cloisonnement traditionnel

1.4 ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT

- Limites d'intervention sur existants :

Renforcement de la structure existante.

Percements façade.

Reprise des fissures et parties endommagées des structures.

Nota: Les diagnostics parasitaires du bois, les repérages amiante et les diagnostics plomb avant travaux ne relèvent pas des prestations de contrôle technique construction, tel que défini par la loi du 4 janvier 1978 (modifiée par ordonnance du 8 juin 2005). Il est de la responsabilité du maître d'ouvrage de les diligenter avant le démarrage des travaux.



1.5 SIGNIFICATION DES AVIS AU STADE FINAL

Les points recensés au chapitre 3 ont pour origine des avis suspendus ou défavorables émis en phase conception ou réalisation des travaux.

Au stade final, ces avis prennent la signification suivante :

- **Avis suspendu**
Les éléments d'information fournis jusque là sont restés insuffisants pour émettre un avis favorable ou défavorable et le contrôleur technique n'a pas connaissance des suites qui ont pu y être données.
Il signale un risque potentiel pour l'ouvrage et/ou pour les futurs utilisateurs. C'est pourquoi, à défaut de compléments d'information nécessaires, cet avis est à considérer comme un avis défavorable.
- **Avis défavorable**
Les dispositions techniques réalisées ne sont pas satisfaisantes ou les informations fournies sont insuffisantes ; elles présentent un risque identifié pour l'ouvrage et/ou pour les futurs utilisateurs et le contrôleur technique n'a pas connaissance des suites qui ont pu y être données. Il peut s'agir d'un avis précédemment suspendu.
Il peut concerner par exemple une disposition non conforme par rapport aux dispositions réglementaires ou aux règles de l'art, ou un risque aggravé de sinistralité.

La responsabilité de DEKRA Industrial ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis ou d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées. Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération de nos avis.

Il n'appartient pas au contrôleur technique de s'assurer que ses avis sont suivis d'effet et de prendre, ou de faire prendre, les mesures nécessaires pour la suppression des déficiences signalées.

Le maître de l'ouvrage et le maître d'œuvre seront particulièrement attentifs à prendre en compte les observations rappelées dans ce rapport. Ils recueilleront auprès des entreprises concernées les justificatifs demandés et feront exécuter les travaux qui s'avéreraient éventuellement nécessaires.

Sur chantier, l'examen des ouvrages et éléments d'équipement est effectué sur les parties visibles et accessibles au moment de l'intervention du contrôleur technique, qui ne procède à aucun démontage ou sondage destructif.



2 RAPPORTS ET CORRESPONDANCES ÉMISES

Durant le déroulement de l'opération, DEKRA Industrial a émis des rapports et des correspondances techniques dont la liste principale, en regard des missions concernées par le présent rapport, est donnée ci-dessous :

DATE	CHRONO	OBJET
30/07/2009	2	Avis technique sur le dossier APS
22/10/2009	3	Courrier (par mail) du 30/09/2009
26/01/2010	5	Rapport conception en phase APD
27/01/2010	6	Mission Hand. en phase ADP
22/04/2010	8	Avis technique sur les dossiers PC
22/06/2010	9	Rapport initial du 22/06/2010
07/09/2010	12	Rapport conception du 07/09/2010
18/07/2011	14	Avis technique du 18/07/2011
18/07/2011	15	Compte-rendu de visite du 18/07/2011
19/07/2011	16	Avis technique du 19/07/2011
20/07/2011	17	Avis technique du 20/07/2011
25/07/2011	18	Avis technique du 25/07/2011
19/08/2011	19	Avis technique du 19/08/2011
25/09/2011	20	Avis technique du 25/09/2011
28/09/2011	21	Avis technique du 28/09/2011
29/09/2011	22	Avis technique du 29/09/2011
07/10/2011	23	Avis technique du 07/10/2011
11/10/2011	24	Avis technique du 11/10/2011
31/10/2011	26	Compte-rendu de visite du 31/10/2011
31/10/2011	27	Avis technique du 31/10/2011
23/11/2011	29	Avis technique du 23/11/2011
30/11/2011	30	Avis technique du 30/11/2011
01/12/2011	31	Avis technique du 01/12/2011

Référence : 01742806/77
Musée René Sordes - SURESNES



DATE	CHRONO	OBJET
06/12/2011	32	Compte-rendu de visite du 02/12/2011
16/01/2012	33	Avis technique du 16/01/2012
16/01/2012	34	Avis technique du 16/01/2012
24/01/2012	35	Avis technique du 24/01/2012
14/02/2012	36	Compte-rendu de visite du 14/02/2012
03/05/2012	39	Compte-rendu de visite du 03/05/2012
08/06/2012	40	Compte-rendu de visite du 31/05/2012
20/07/2012	42	Compte-rendu de visite du 20/07/2012
03/09/2012	43	Avis technique du 03/09/2012
05/09/2012	44	Avis technique du 05/09/2012
05/09/2012	45	Avis technique du 05/09/2012
17/09/2012	46	Compte-rendu de visite du 13/09/2012
18/09/2012	47	Avis technique du 18/09/2012
18/09/2012	48	Récapitulatif Avis du 18/09/2012
08/10/2012	50	Compte-rendu de visite du 04/10/2012
08/11/2012	51	Compte-rendu de visite du 08/11/2012
22/11/2012	52	Avis technique du 22/11/2012
10/12/2012	53	Avis technique du 10/12/2012
02/01/2013	54	Compte-rendu de visite du 13/12/2012
02/01/2013	55	Récapitulatif Avis du 02/01/2013
02/01/2013	56	Avis technique du 02/01/2013
18/02/2013	58	Compte-rendu de visite - Mise à jour des avis
21/02/2013	59	Compte-rendu de visite du 21/02/2013
21/02/2013	60	Avis technique du 21/02/2013
05/04/2013	62	Compte-rendu de visite du 05/04/2013
09/04/2013	63	Avis technique du 09/04/2013
23/04/2013	65	Avis technique du 23/04/2013
26/04/2013	66	Compte-rendu de visite du 26/04/2013

Référence : 01742806/77
Musée René Sordes - SURESNES



DATE	CHRONO	OBJET
29/04/2013	67	Avis technique du 29/04/2013
30/04/2013	68	Rapport final du 30/04/2013
15/05/2013	70	Compte-rendu de visite du 15/05/2013
16/05/2013	72	Avis technique du 16/05/2013



3 RÉCAPITULATIF DES AVIS ET OBSERVATIONS

Au titre de l'article 4.2.5 de la norme NF P 03-100, DEKRA Industrial communique ci-dessous la liste des avis pour lesquels le contrôleur technique n'a pas connaissance qu'ils aient été pris en compte par les constructeurs.

CHRONO	POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
72	Garde-corps de l'escalier monumental	Documents transmis liés au point examiné: -<i>Note de calculs SOECO du 9/04/2013 garde-corps métallique en haut de l'escalier.</i> -<i>Fiche technique Vis AMO III de chez Wurth.</i> Les fixations Vis AMO III sont utilisées pour les menuiseries. Nous estimons que des essais d'arrachement du support des fixations sont nécessaires, et leur résultats seront à nous transmettre pour avis.

Livret : Bien accueillir les personnes handicapées

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ★ Les déplacements ;
- ★ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ★ La largeur des couloirs et des portes ;
- ★ La station debout et les attentes prolongées ;
- ★ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie.solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ★ La communication orale ;
- ★ L'accès aux informations sonores ;
- ★ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ★ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ★ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ★ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ★ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ★ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ★ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ★ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ★ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ★ Un stress important ;
- ★ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ★ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPsAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCA, UMIH, UNAPEI.

Attestations de formation du personnel d'accueil, de surveillance et de médiation du MUS



Région Île-de-France
Délégation de Première Couronne

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste l'état de présence de :

Madame BERTET Sophie

Né(e) le : 26/11/1991

Collectivité : COMMUNE DE SURESNES

Cadre d'emploi :

A la formation « **Stage Intra - Suresnes - L'accueil d'un usager en situation de handicap** » (code PA011003) qui s'est déroulée du 23/11/2017 au 24/11/2017.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
L'accueil d'un usager en situation de handicap	Du 23/11/2017 au 24/11/2017	12.0	12.0

Conformément à la demande d'inscription, cette formation a été prise en compte au titre de la **Perfectionnement**.

Fait à Pantin, le 12/03/2018

Le Directeur Adjoint chargé de la formation

Christophe LEMOINE

Nous vous rappelons que les informations vous concernant, saisies par vous-même ou par votre collectivité employeur sur la plate-forme d'inscription, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de vos demandes d'inscription aux formations du CNFPT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant informatique et libertés du CNFPT, DSIT du CNFPT, 80, rue de Reuilly, 75012 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Affaire suivie par Eliane Rogier
Téléphone : 01 41 44 38 40
E-mail : eliane.rogier@inshea.fr

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné José PUIG, directeur de l'INSHEA (Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés), atteste que :

Madame **BERTET SOPHIE** a suivi en sa qualité de salarié(e) la formation intitulée :

Formation des référents professionnels pour l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap »

du 17 janvier 2019 au 18 janvier 2019, d'une durée de 12 heures, qui s'est déroulée à l'Université Paris Nanterre.

Les objectifs de cette formation :

- Acquérir des connaissances sur les différents types de handicap
- Acquérir des connaissances sur le parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Prendre conscience du poids des représentations sociales du handicap dans la relation d'accompagnement
- Être capable de communiquer efficacement avec un jeune en situation de handicap sur son projet professionnel
- Être capable de poser des questions qui amèneront le jeune à construire un positionnement professionnel

A Suresnes, le 19 janvier 2019

Le Directeur de l'INSHEA



INSHEA
58-60, avenue des Landes
92150 Suresnes - FRANCE
Tél. +33 (0)1 41 44 31 00
Fax : +33 (0)1 45 06 39 93
www.inshea.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





DCA HANDICAP

Attestation d'assiduité

Je soussignée, Gwénaelle Briend agissant en tant que dirigeante et formatrice de l'organisme de formation DCA HANDICAP enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11788401178 auprès du préfet de la région Ile de France certifie que :

Nom et prénom du stagiaire : S. VENIEL
Collectivité : Mairie de Suresnes

a participé à l'action de formation

"Handicap psychique et emploi"

Dates et durée de la formation :

Date de début : 21 novembre 2022
Date de fin : 21 novembre 2022
Durée en heures : 3h00

Objectif de la formation :

À l'issue de la formation, le stagiaire est en capacité de :

- Comprendre les enjeux du travail pour des personnes en situation de handicap psychique
- Appréhender de façon adaptée les différentes situations de management
- Créer un cadre de travail avec des repères identifiables
- Immersion via les casques à réalité virtuelle

L'acquisition de ces compétences a été validée et évaluée par la formatrice Gwénaelle Briend.

Pour l'organisme de formation, Fait à Saint Cyr l'Ecole, le 21 novembre 2022

Gwénaelle BRIEND


DCA HANDICAP
4 rue Jean Zay
78210 SAINT CYR L'ECOLE
Tél : 06 22 61 19 70
contact@dcahandicap.fr
SIRET 80969882000019

Attestation d'assiduité

Je soussignée, Gwénaelle Briend agissant en tant que dirigeante et formatrice de l'organisme de formation DCA HANDICAP enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11788401178 auprès du préfet de la région Ile de France certifie que :

Nom et prénom du stagiaire : M. MINCE
Collectivité : Mairie de Suresnes

a participé à l'action de formation

“Handicap psychique et emploi”

Dates et durée de la formation :

Date de début : 21 novembre 2022

Date de fin : 21 novembre 2022

Durée en heures : 3h00

Objectif de la formation :

À l'issue de la formation, le stagiaire est en capacité de :

Comprendre les enjeux du travail pour des personnes en situation de handicap psychique

Appréhender de façon adaptée les différentes situations de management

Créer un cadre de travail avec des repères identifiables

Immersion via les casques à réalité virtuelle

L'acquisition de ces compétences a été validée et évaluée par la formatrice Gwénaelle Briend.

Pour l'organisme de formation, Fait à Saint Cyr l'Ecole, le 21 novembre 2022

Gwénaelle BRIEND



DCA HANDICAP
Prise-Joan Zay
78210 SAINT CYR L'ECOLE
Tél : 01.22.01.10.70
contact@dcahandicap.fr
SIRET 80969885600019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Madame MAYA MINCE

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Madame MAYA MINCE, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.


Service Formation
et Evolution Professionnelle



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Madame EMELINE TRION

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Madame EMELINE TRION, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Mademoiselle EMILIE DAL MORO

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Mademoiselle EMILIE DAL MORO, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.

Service Formation
et Evolution Professionnelle





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Madame DELIA BENMOKHTAR

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Madame DELIA BENMOKHTAR, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.

Service Formation
et Evolution Professionnelle



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Madame LUCIE DAUPTAIN

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Madame LUCIE DAUPTAIN, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Madame TANIA DARBIN

MUSEE - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Suresnes, le 13 février 2023

Ressources humaines Service Formation et
Evolution professionnelle
Votre correspondant : Géraldine de MONTULE
Tél. : 01.41.18.15.69

ATTESTATION DE FORMATION

La Ville de Suresnes atteste que Madame TANIA DARBIN, a participé au stage intitulé :

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP DANS ERP

qui s'est déroulé du 08/02/2023 au 08/02/2023, d'une durée totale de 6:00 heures,
équivalentes à 1,00 jour de formation.


Service Formation
et Evolution Professionnelle